



**Personnels administratifs, techniques,
de santé et sociaux**

Non-titulaires : Stop à la précarité !

Dans nos services et nos établissements, de nombreux collègues sont des agents non titulaires. Ils exercent parfois depuis de nombreuses années dans le même service, ou sur des postes successifs. Leur carrière est composée de contrats multiples à des quotités variables et pour des périodes qui vont de la semaine à l'année.

Pour une rémunération au SMIC, les collègues sont appelés sur des postes de catégories B ou C, et doivent s'adapter et se former sur le tas et être « performants » du jour au lendemain. En fonction de la durée du contrat, les agents ne perçoivent souvent qu'un acompte sur paie en fin de mois, ce qui ne garantit pas une rémunération mensuelle régulière dans un contexte économique très difficile.

Au fil des années, des plans de résorption de la précarité se sont multipliés sans faire pour autant baisser le pourcentage d'agents non titulaires à l'Education nationale. Ainsi, le plan dit Sauvadet n'a pas rempli son rôle, ceci d'autant que les critères d'éligibilité sont très restrictifs.

Pour la CGT Educ'action, le passage en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) n'équivaut pas à la titularisation et ne garantit pas la sécurité de l'emploi. En effet, si l'employeur ne propose pas d'emploi, l'agent en CDI est licenciable.

👉 La CGT Educ'action revendique

- La titularisation de tous les agents non-titulaires sans condition de concours et de nationalité
- La fin du recours aux non-titulaires et le recrutement par concours pour l'ensemble des missions du Service Public
- La création dans chaque académie de brigades d'agents titulaires remplaçants
- La remise en place de concours internes pour toutes les catégories pour faciliter l'accès à la titularisation.
- Le droit aux agents contractuels à percevoir l'IAT au même titre que les titulaires (comme dans l'Académie de Marseille).
- Le paiement des indemnités chômage pour les contractuels 10 mois dans le mois suivant l'inscription à Pôle Emploi.
- Une prime de précarité à la fin de chaque CDD.



Contactez le collectif non titulaires de la CGT Educ'action : unsen.nontit@ferc.cgt.fr

Notre site internet : www.unsen.cgt.fr

CGT Educ'action